

**Commission Locale de l'Eau de la Midouze**

Institution Adour  
Conseil Général des Landes  
40025 MONT DE MARSAN  
05.58.46.18.70

[veronique.michel@institution-adour.fr](mailto:veronique.michel@institution-adour.fr)



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA MIDOUZE

### COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2007

La Commission Locale de l'Eau du bassin de la Midouze s'est réunie le jeudi 27 septembre 2007 à 14h30 en salle Henri Lavielle au Conseil Général des Landes.

Date de convocation : 22 août 2007

Pièces jointes : Synthèse de l'état des lieux + Atlas Cartographique

Liste d'émargement : disponible sur demande, 32 présents, 19 excusés

Le Président remercie les présents d'être venus, fait faire un tour de table des participants, puis annonce l'ordre du jour :

- Point sur la réglementation (diaporama)
- Présentation, discussion et validation de l'état des lieux (diaporama)
- Présentation de l'avancement des études complémentaires : diagnostic global des rivières Midour et Douze, Bilan besoins ressources, cartographie des zones vertes,
- Calendrier prévisionnel
- Questions diverses

#### **POINT SUR LA REGLEMENTATION**

Cf. Diaporama

Mr SUBSOL, Président de la CLE, souligne l'importance des modifications apportées par la loi sur l'eau, tant sur la procédure que sur le contenu du SAGE.

Mr CASTERAN, Préfecture des Landes, indique que la réglementation n'est pas encore très claire quant à l'application de ces textes sur les SAGE en cours d'élaboration. Quant à la modification de la composition de la CLE, il semble dans tous les cas judicieux d'attendre les élections municipales qui pourraient apporter des modifications.

Mme LACROIX, Agence de l'Eau, pense que la modification de la CLE ne s'applique pas aux CLE déjà installées. Mr CASTERAN doit vérifier.

## PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX

Cf. Diaporama

L'état des lieux du SAGE de la Midouze a été validé lors des dernières commissions thématiques (printemps 2007) sous réserve de l'intégration des dernières remarques. Ces remarques ont aujourd'hui été intégrées, certaines données corrigées ou mises à jour.

D'autres remarques ou mises à jour sont encore ponctuellement formulées ; elles sont intégrées à l'état des lieux automatiquement dans la mesure où leur impact sur le contenu du document n'est pas notable.

Nota : les données qui seront utilisées pour la réalisation du diagnostic seront actualisées.

L'animatrice du SAGE présente une synthèse de l'état des lieux à la CLE.

### Discussion sur l'état des lieux

Mme SERRE, UFC QUE CHOISIR, souhaite disposer de la carte de la qualité globale de la Midouze et des données relatives aux rejets de métaux sur Mont-de-Marsan.

Mme LACROIX précise que la carte des rejets métalliques présentée est basée sur l'unité de mesure « metox » qui comprend l'arsenic, le cadmium, le plomb, le zinc, le cuivre, le chrome, le mercure et le nickel. [Pour en savoir plus : <http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9tox>]

A priori les données « brutes » devraient pouvoir être transmises.

Mme SERRE indique que de plus en plus de consommateurs souhaiteraient connaître le taux d'aluminium dans le réseau de distribution d'eau potable de leur commune, l'aluminium étant incriminé par certains chercheurs comme l'une des causes directes de la maladie d'Alzheimer. Cette année, sa demande à la DDASS concernant la ville de Mont de Marsan n'a pas abouti, alors que ces données devraient être publiques. Mr LAURIN, Police de l'eau des Landes, transmettra cette demande à la DDASS.

Mr LAURIN regrette que certains termes n'apparaissent pas dans la synthèse de l'état des lieux, dans la partie relative à la gestion des cours d'eau, et notamment la problématique de l'érosion régressive, essentielle sur le bassin. L'érosion régressive est en effet à l'origine de l'encaissement du lit des cours d'eau, qui provoque la disparition de certaines lagunes et le déchaussement de certains ouvrages (ponts, seuils).

Mlle MICHEL indique que cette thématique a été traitée dans le diagnostic de l'état du Midou et de la Douze, qui sera présenté en suivant par Mlle BAREILLE.

Mme LACROIX ajoute que l'état des lieux réalisé dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau n'a classé aucun des cours d'eau du bassin de la Midouze en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM), qui traduit le mauvais état hydromorphologique des rivières. Il faudra l'indiquer, même si cela n'empêche qu'il y ait localement des problèmes d'érosion et/ou d'ensablement.

Mr CASTERAN souhaiterait que l'attention ne soit pas focalisée sur les rejets de l'entreprise TEMBEC à Tartas qui se situe en sortie de bassin et qui a déjà engagé de gros efforts de dépollution. Cela pourrait être mal interprété.

Mme SERRE s'inquiète de ne pas voir apparaître sur la carte 38-2 le paramètre « pesticides » pour l'amont du bassin, alors que l'on sait que cette zone subit cette pression.

Mlle MICHEL informe que ces cartes reprennent les mesures 200-2003 et qu'à cette époque, il n'y avait pas de point de suivi de ce paramètre sur la zone amont du bassin ; il n'y avait en effet aucun maître d'ouvrage volontaire pour s'occuper du réseau de suivi de la qualité. Les mesures récentes devraient apparaître dans la carte qui sera réactualisée à l'occasion du diagnostic.

Mme SERRE pense qu'il y a un souci d'occulter certaines informations, que le choix de ce qui est présenté n'est pas anodin et que très peu de personnes ont accès au dossier complet d'état des lieux.

Mr SUBSOL réfute le terme « occulter » dans la mesure où tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'Institution Adour ; de plus, les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent contacter l'animatrice du SAGE pour en recevoir un exemplaire papier, comme indiqué dans le courrier d'invitation à la CLE.

Mr LESPARE, Chambre d'Agriculture des Landes, demande si les derniers résultats du Conseil Général indiquant une diminution de la teneur en nitrates dans le captage des Arbouts par exemple avaient été pris en compte, notamment pour l'écriture de la phrase « L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires est source de pollution pour les eaux de surface comme pour les nappes (ruissellement, lessivage, infiltration, etc.), et pose déjà problème sur certains captages d'eau potable ».

Mlle MICHEL indique que ces résultats seront pris en compte dans l'actualisation pour le diagnostic. Mr JONCOUR, Agence de l'Eau, ajoute que même si les résultats montrent un infléchissement dernièrement, la tendance reste la même. On considère qu'au-delà de 25 mg/L de nitrates dans les eaux souterraines, même si l'eau n'est pas impropre à la consommation, la situation est préoccupante et les efforts doivent continuer.

Mr LAURIN rappelle qu'autrefois l'agglomération de Mont de Marsan était alimentée en eau potable provenant de l'Helvétien, et que cette nappe a du être abandonnée en raison de ses teneurs en nitrates.

Mr CLAVE, SEPANSO, indique que l'Aquitainien, dans le secteur des Arbouts, est pollué par l'Helvétien.

Mr LACOSTE, Chambre d'Agriculture des Landes, souhaite que Mr HAUQUIN, l'hydrogéologue du Conseil Général des Landes, présente le contexte hydrogéologique du secteur à la CLE comme cela avait déjà été évoqué.

Mr LESPARE précise que sur la carte 27 – Rejets azotés par cantons – le terme « rejets » n'est pas approprié dans la mesure où il semble faire référence à un rejet direct dans la nature. Or ces chiffres correspondent à la pollution azotée produite par les élevages.

Mr LACOSTE s'étonne que la synthèse fasse état de besoins en eau supérieurs aux ressources alors que le document complet indique que la nappe des sables a une capacité de rétention de 4Mm<sup>3</sup>/km<sup>2</sup>. Ainsi, si la nappe des sables couvre les 2/3 du territoire de la Midouze, soit à peu près 2000km<sup>2</sup>, la nappe des sables pourrait retenir 8 milliards de mètres cubes. Il faudrait donc relativiser la pression exercée par les préleveurs, notamment les irrigants qui prélèvent « seulement » 116Mm<sup>3</sup>, ce qui paraît peu important au regard des 8 milliards.

Mlle MICHEL indique que c'est le niveau de la nappe des sables qui pose un problème en terme de gestion de l'eau, tant sur les débits d'étiages que sur l'assèchement de zones humides ou la disparition des lagunes, et non son « contenu volumétrique ».

Mr LACOSTE indique que la chambre d'Agriculture n'est pas d'accord avec les conclusions faites à la page 126 du document complet, où l'augmentation des prélèvements agricoles, notamment de 1980 à 1992, est citée comme l'une des causes probables de la dérive des débits d'étiage.

Il demande par ailleurs si l'influence de la sylviculture a également été prise en compte, la productivité ayant nettement augmenté depuis les années 1970.

Mr SUBSOL rappelle que l'influence des prélèvements agricoles n'est pas la seule cause évoquée p 126 ; il y a aussi la baisse de la pluviométrie et la dérive de la pluie efficace (provoquée par une augmentation de l'évapotranspiration).

Mr LAURIN indique que cette étude, commanditée il y quelques années par la Police de l'eau, avait conclu à l'existence d'un faisceau d'explications, mais dont l'influence des prélèvements agricoles sur la zone de la nappe des sables était la raison la plus probable de la décroissance constatée des débits d'étiage et des crises plus fréquentes connues depuis les années 2000.

Mr CLAVE ajoute que la forêt landaise pompe dans le sol à partir du mois de février et plus intensément vers le mois de mai, puis diminue, ce qui en fait un pompage décalé par rapport à la période d'étiage.

Mr LAURIN confirme que la production forestière a lieu essentiellement au printemps. La production de bois d'été sur le pin est très faible car la nappe a déjà baissé ; la photosynthèse baisse alors naturellement par fermeture des stomates des aiguilles de pin, ce qui signifie qu'il n'y a plus de prélèvement d'eau notable à l'époque où sont constatés les problèmes de débits d'étiage.

Mr LACOSTE souhaiterait qu'apparaisse dans la synthèse le volume des retenues collinaires « individuelles » d'irrigation, qui est estimé pour le Gers p54 de l'état des lieux (volume total Landes + Gers de 23,7Mm<sup>3</sup>).

Mr SUBSOL propose à la CLE de voter pour valider l'état des lieux.

**L'état des lieux est validé avec 30 voix favorables et 2 abstentions :**

- la chambre d'agriculture des Landes souhaite attendre les résultats de l'étude complémentaires « bilan besoins-ressources »,
- l'UFC Que Choisir regrette un manque de données et de transparence concernant certaines données toxicologiques.

## → PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE LA DOUZE ET DU MIDOU

Le diagnostic global de l'état et du fonctionnement des cours d'eau Midour et Douze a été confié à une stagiaire de MASTER 2 : Marie Bareille. Après 6 mois de travail, elle est en mesure de présenter les résultats de l'étude → cf. diaporama

Nota : le rapport complet et les annexes sont téléchargeables sur le site de l'Institution Adour (Annexe 6 de l'état des lieux).

### Remarques

Mr LESPARRÉ demande si la conclusion qui fait état d'un aspect physique et d'un fonctionnement dynamique actuels très altérés et limités par les activités humaines, avec l'emploi du mot « dramatique », était globale ou plutôt ciblée sur l'amont du bassin, puisqu'il semble y avoir un fonctionnement plus satisfaisant sur le plateau landais.

Mlle BAREILLE précise que le terme « dramatique » faisait référence aux conséquences sur la qualité physico-chimique de l'eau et les potentialités biologiques, et rappelle que la rivière est à prendre en compte dans sa globalité et qu'un mauvais fonctionnement amont se ressent forcément en aval.

Mme LACROIX félicite le travail de Marie BAREILLE qui rentre totalement dans le cadre de la politique actuelle et des objectifs DCE. Elle ajoute que sur l'aspect « inondations », une gestion des cours d'eau amont/aval, ne serait-ce que par l'entretien du cours d'eau, permettra d'éviter des problèmes d'inondations à l'aval qui peuvent exister aujourd'hui. La maîtrise d'ouvrage unique qui est proposée aurait pour mérite de permettre une gestion concertée et cohérente de la rivière et de partager les problèmes entre l'amont et l'aval.

Mlle HEDIARD, Midouze Nature, précise que le robinier faux acacia et le peuplier ne sont pas des espèces invasives même si leur présence en ripisylve n'est pas souhaitable. Quant à l'érable Negundo, la proposition de gestion par coupe régulière n'est pas envisageable ; en effet, comme le robinier faux acacia, le negundo est une espèce très plastique qui « apprécie » la coupe. Ainsi, pour un negundo coupé, il y en a souvent quatre qui repoussent.

Elle indique que la réflexion sur la gestion concertée à l'échelle du bassin avait également été menée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze ».

Mme LACROIX ajoute que cela montre bien que c'est enjeu majeur pour le SAGE, et que la résolution des problèmes passera forcément par ce type de maîtrise d'ouvrage.

Mr RENARD, Fédération de Pêche des Landes, rappelle que l'hétérogénéité des cours d'eau landais est toute relative ; si cela est vrai par rapport à l'amont, le lit de ces cours d'eau sur plateau landais reste plutôt homogène, à cause du problème d'ensablement, notamment sur la Douze en aval de Roquefort.

Par ailleurs, il précise que la problématique des migrateurs ne doit pas être oubliée dans la gestion des seuils. Ce travail devra cependant être mené en concertation avec les pisciculteurs dont l'activité repose sur l'agrément sanitaire européen.

Mr BOURSIN, DDAFF du Gers, indique que de nombreux seuils appartiennent à des privés, qui doivent normalement entretenir leurs ouvrages, et qu'il faut être très vigilant avec l'utilisation de fonds publics sur ces ouvrages privés, qui souvent occasionne un délaissement de l'entretien des ouvrages par leur propriétaire.

Mme LACROIX pense qu'il est intéressant – si le propriétaire a un seuil en mauvais état qui ne sert plus à rien et qu'il est défaillant sur l'entretien – de réfléchir à l'effacement de cet ouvrage, bien sûr en examinant les possibles conséquences sur les différents usages, et ce au titre de l'intérêt général.

Mme SERRE demande qui sera chargé d'informer et de sensibiliser les acteurs concernés. Elle regrette également le manque de précision dans les propositions d'action à mettre en œuvre.

Mme LACROIX rappelle qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, une proposition précise et chiffrée n'ayant d'intérêt que s'il existe déjà un porteur de projet prêt à se lancer dans les opérations. La priorité est donc à l'organisation des collectivités sur le territoire.

Mme SERRE s'étonne qu'on puisse encore traiter chimiquement les fossés au bord des routes. Mr JONCOUR indique qu'il y a un travail de sensibilisation qui a été engagé récemment, notamment sur le département des Landes, avec formation des collectivités. Cela fait partie des pistes que pourra explorer le SAGE, en donnant des orientations plus précises, voire des contraintes, sur cette thématique.

Mr LAURIN regrette que ce travail n'ait pas été prolongé sur un affluent rive droite de la Douze, ce qui aurait permis de mettre en évidence le problème d'érosion régressive mentionné plus haut. Les problématiques sur les affluents ne sont pas forcément les mêmes que sur les cours d'eau principaux. Une étude sur un des affluents serait intéressante à mener dans le cadre du diagnostic.

Il faut également se demander si l'érosion régressive est un phénomène naturel ou une conséquence d'actions anthropiques actuelles ou passées, et rechercher ce qui pourrait en être l'origine. Sur d'autres bassins à cours d'eau à fond sableux, il a été constaté que l'érosion régressive résultait de pratiques de curage trop intenses des collecteurs importants, induisant un surcreusement du lit et une érosion régressive sur les affluents.

Il serait donc intéressant de compléter le diagnostic par une analyse détaillée des pratiques de curage réalisées sur le plateau landais afin de vérifier si les secteurs soumis à l'érosion régressive ne sont pas des zones où le curage a été entrepris à des fins d'assainissement de zones agricoles.

Mlle HEDIARD précise que le DOCOB du site de la Midouze a identifié l'ensablement comme une problématique à traiter à l'échelle du SAGE, afin d'en connaître les causes, l'érosion régressive n'étant pas la seule, et de pouvoir y remédier.

Mr CLAVE ajoute que le labourage des terres dans le sens de la pente favorise l'ensablement des cours d'eau et regrette que le labourage perpendiculaire à la pente ne soit pas une pratique automatique.

Mr LAURIN indique qu'en effet, si il y a érosion régressive à certains endroits, il y a forcément engraissement / ensablement ailleurs, ce qui peut notamment poser des problèmes de navigabilité pour le canoë-kayak, comme par exemple en amont de Roquefort. Il conclue que ces propos, et le SAGE, doivent mettre en évidence le besoin d'une expertise sur les problématiques de transport solide.

→ **PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE RESSOURCE (DIAPORAMA VM)**

(cf. diaporama)

Mlle MICHEL précise que si les résultats de l'étude ne sont pas présentés à la CLE aujourd'hui comme prévu, c'est parce qu'il s'agit d'une étude très compliquée, aux hypothèses multiples, et que le comité de pilotage doit encore valider une des hypothèses avant de pouvoir présenter le rendu final.

→ **PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES VERTES**

(cf. diaporama)

→ **Calendrier prévisionnel fin 2007 / 1<sup>er</sup> trimestre 2008**

- Annexion des études complémentaires à l'état des lieux après validation par la CLE
- Intégration des résultats dans le diagnostic
- Réalisation du Diagnostic
- Présentation des résultats de l'étude ressource et de la cartographie des zones vertes à la CLE

**Calendrier prévisionnel pour la fin 2008**

Travail des commissions sur les objectifs du SAGE et les solutions à mettre en oeuvre

Mr le Président remercie l'assemblée et lève la séance.